

Le conseil de laboratoire du CENS (UMR 6025), réuni le 19 décembre 2019, s'inscrit dans le mouvement social en cours pour la défense des services publics. Il s'alarme des éléments contenus dans le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche : remise en cause du statut des Enseignant.e.s-Chercheur.e.s et des Chercheur.e.s et de la référence aux 192 h équivalent TD, aggravation du processus de contractualisation de l'ESR. Le projet remet également en cause les fonctions du CNU et l'évaluation des carrières par les pairs. Ces propositions n'apportent aucune solution à la dégradation préoccupante de nos conditions de travail et à la précarisation des personnels BIATS et ITA et des jeunes chercheur.e.s déjà affecté.e.s par la réforme récente de l'assurance chômage. Enfin, les projets de développement de nouveaux contrats précaires (*tenure track*, CDI de projets, etc.) mettent en danger le statut des personnels de l'ESR et menacent leur capacité à assurer leurs missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche.

En vue de constituer une coordination nationale de l'ESR dans les prochaines semaines, nous rappelons la tenue d'assemblées générales organisées dans les établissements.

Motion votée à l'unanimité des membres du conseil de laboratoire du CENS le 19-12-2019.